EAU 2025 - 2030 LES SOLUTIONS SONT DANS L'ACTION

LES AIDES FINANCIÈRES
DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Assainissement : réduction des apports de macrodéchets dans les milieux

BUDGET

72,5 millions d'euros d'enveloppe annuelle

pour la réduction des pollutions domestiques et pluviales.

OBJECTIFS

À l'échelle du bassin Adour Garonne :

- Engagement des travaux concernant la réduction de la pollution émise par les **300 systèmes d'assainissement** contribuant fortement à la dégradation de la qualité des cours d'eau, identifiés dans la stratégie territoriale
- Réduction du nombre de masses d'eau en pression domestique forte et/ou significative sur lesquelles des travaux restent à engager (**297 masses d'eau** en avril 2024)

4 grandes priorités du 12e programme

1. Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
2. Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
3. Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
4. Protéger la qualité de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions de réduction des apports de macrodéchets dans les cours d'eau concourent à maîtriser et réduire le plus en amont possible les pollutions domestiques émises par les systèmes de collecte, en particulier par temps de pluie, pour préserver les milieux aquatiques et les usages de l'eau associés.

73 %

de ce programme d'intervention
est destiné à des actions contribuant
à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

Réduire les apports de macrodéchets dans les milieux continentaux et littoraux.

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

L'agence accompagne les opérations à la bonne échelle, c'est-à-dire permettant de répondre aux enjeux et spécificités du territoire, notamment vis-à-vis du principe de solidarité territorial et urbain-rural.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

BÉNÉFICIAIRES

- Pour les études, toute personne morale publique ou privée exerçant ou allant exercer tout ou partie des compétences assainissement collectif et/ou assainissement non collectif et/ou gestion des eaux pluviales, ou toute personne publique ou privée dont le projet sera jugé pertinent par l'Agence de l'Eau au regard des objectifs de sa politique d'intervention
- Pour les travaux, tout maître d'ouvrage public ou privé gestionnaire de services publics d'assainissement et/ou de gestion des eaux pluviales ou toute personne publique ou privée dont le projet sera jugé pertinent par l'Agence de l'Eau au regard des objectifs de sa politique d'intervention
- Pour les opérations d'investissement, le maître d'ouvrage doit justifier d'un prix minimum pour le service public d'assainissement collectif de 2,00 €TTC/m³ (sauf exception) et avoir renseigné les indicateurs réglementaires dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA)
- Les travaux d'investissement doivent concerner des ouvrages dont la pérennité technique et financière est assurée par des moyens d'exploitation adaptés ainsi qu'une capacité financière à réaliser l'investissement et son renouvellement

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Les études relevant du fonctionnement, de l'exploitation des infrastructures ou de la surveillance réglementaire des rejets et sous-produits de l'épuration.



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique
« Assainissement des collectivités ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.

↖ TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Études hors études listées ci-dessous	**Études**	**50 %**
Animation, formation, sensibilisation	**Animation thématique**	**70 %**
Dispositifs de rétention des déchets flottants sur réseau unitaire ou réseau d'eaux usées domestique	**Travaux réseaux eaux usées en domaine public**	**30 à 50 %** Modulation du taux max en fonction de la pression domestique exercée sur la masse d'eau par temps de pluie et du positionnement ou non en ZST (zone de solidarité territoriale)
Dispositifs de rétention des déchets flottants sur réseau d'eau pluviale stricte	**Gestion des eaux pluviales strictes**	**30 %**

Taux d'aide de **30** à **70 % max**

VOS INTERLOCUTEURS
UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE :** Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX :** Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Viennes
- **PAU :** Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ :** Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE :** Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne

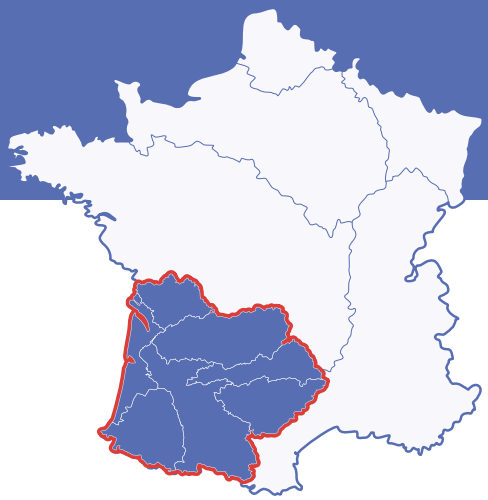

SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

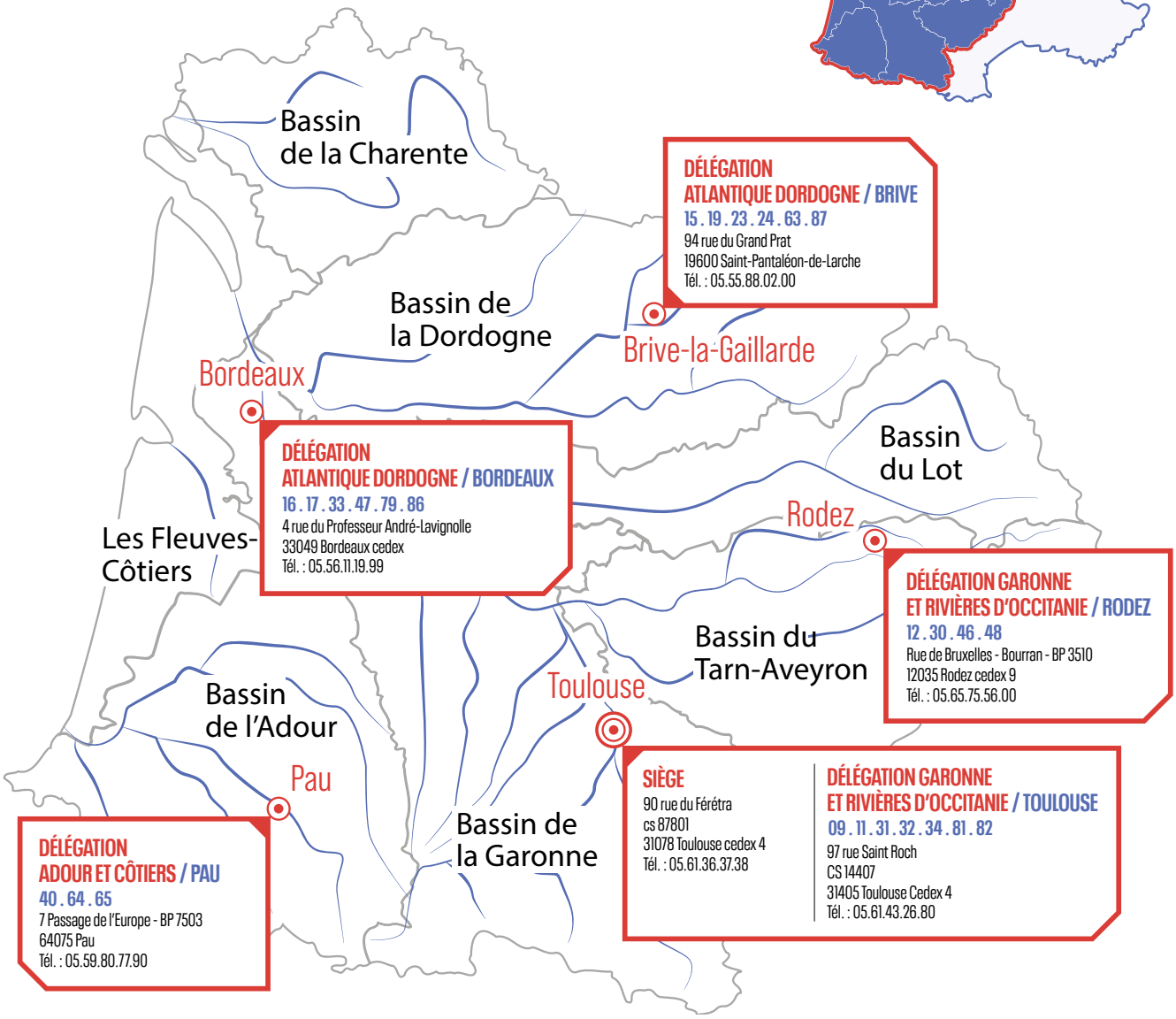

DÉLÉGATION ATLANTIQUE DORDOGNE / BRIVE
15 . 19 . 23 . 24 . 63 . 87
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05.55.88.02.00

DÉLÉGATION ATLANTIQUE DORDOGNE / BORDEAUX
16 . 17 . 33 . 47 . 79 . 86
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. : 05.56.11.19.99

DÉLÉGATION GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE / RODEZ
12 . 30 . 46 . 48
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez cedex 9
Tél. : 05.65.75.56.00

SIÈGE
90 rue du Férétra
cs 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05.61.36.37.38

DÉLÉGATION GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE / TOULOUSE
09 . 11 . 31 . 32 . 34 . 81 . 82
97 rue Saint Roch
CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05.61.43.26.80

DÉLÉGATION ADOUR ET CÔTIERS / PAU
40 . 64 . 65
7 Passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau
Tél. : 05.59.80.77.90

Version de janvier 2026